

SITCOM infos

L'actualité de la collecte et du traitement des déchets en côte sud des Landes



Dans les articles précédents, nous avons expliqué la nécessité de construire une usine d'incinération qui valorise l'énergie qu'elle produit. Le SITCOM Côte sud des Landes a pour cela mis en route une étude de faisabilité pour définir la nouvelle unité qui remplacera celles de Bénesse Marenne et Messanges.

DIMENSIONNEMENT DE LA FUTURE USINE : FAIRE LE BON CHOIX

La future usine d'incinération sera vraisemblablement d'une capacité annuelle de 83 000 tonnes. Ce chiffre n'a pas été choisi au hasard : il correspond aux besoins du SITCOM pour les années à venir, après que tous les paramètres liés à l'évolution de la population et aux exigences des lois Grenelle sur le tri et la réduction des déchets ont été pris en compte. Par conséquent, si nous ne faisons pas d'effort pour trier plus et mieux ni pour réduire la quantité de nos déchets, cette capacité sera insuffisante.

Un cadre réglementaire incontournable pris en compte pour dimensionner la future unité

Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux est actuellement en cours de révision pour répondre aux prescriptions de la loi dite Grenelle 2. **Il devra fixer, entre autres, une limite aux capacités annuelles d'incinération et de mise en décharge des déchets.** Cette limite devra être cohérente avec l'objectif d'un dimensionnement des outils de traitement des déchets correspondant à 60 % au plus des déchets produits sur le territoire.

De plus, « la valorisation matière », mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage, va devoir être renforcée pour atteindre 75% de déchets d'emballages recyclés dès 2012 et diminuer de 15% les quantités partant à l'incinération et en stockage, objectifs fixés également dans le Grenelle. Nous allons donc devoir trier mieux pour valoriser plus !

Des incitations financières pour n'incinérer que ce qui doit l'être...

Les activités d'incinération et de mise en décharge sont taxées via la TGAP. Instituée par la loi de finances pour 1999 et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2000, cette taxe générale sur les activités polluantes a pour objectif d'inciter à produire moins de déchets puisqu'elle s'appuie sur le principe du « pollueur-payeur ». Ainsi, plus on trie et moins la taxe est élevée. Pour l'incinération par exemple, en faisant de la valorisation énergétique, et ce dans des conditions optimales, la taxe est de 4 € la tonne incinérée contre 14 € si ce n'est pas le cas (chiffres prévus pour 2014). Quand on considère le tonnage incinéré, cela fait une très grosse différence (830 000€/an)...

ÉDITO



Jean-Luc DELPUECH

Président du SITCOM Côte sud des Landes et Maire de Labenne

2012 : UNE ANNÉE DÉCISIVE

Après l'année charnière 2011, voici l'année des bonnes décisions.

L'enjeu est important, puisqu'il s'agit de remplacer un système aujourd'hui obsolète qui va coûter de plus en plus cher aux citoyens. En effet, l'investissement pour une nouvelle usine avec valorisation énergétique, puisqu'il s'agit de cela bien sûr, s'avère indispensable de droit et de fait.

L'arrêté préfectoral qui impose cet aménagement avant le 31 décembre 2015 découle de la loi, elle-même votée en application des Directives Européennes en faveur de l'environnement.

La construction d'une nouvelle usine sur le site de Bénesse (avec suppression de celle de Messanges) permettra de répondre aux seuls besoins du SITCOM : 83 000 tonnes d'ordures ménagères à incinérer alors qu'aujourd'hui on transporte (loin) 15 000 à 20 000 tonnes vers d'autres usines. Cela permettra aussi d'assurer une qualité de service au moins égale dans un meilleur respect de l'environnement. Pour cela, il faut un peu de courage politique et beaucoup de rigueur dans la gestion financière de l'opération.

UNE BELLE ANNÉE À TOUS !

Des objectifs ambitieux de réduction des déchets et d'augmentation du recyclage : Alors, à nous tous d'agir !

La prévention des déchets a été introduite en 1992 dans la loi française, avec pour objectif de réduire la production et la nocivité des déchets. Aujourd'hui, la réduction à la source est un objectif commun à l'ensemble des grandes orientations européennes (Directives), nationales (Lois déchets et Grenelle) et départementales (Plans). Au niveau local, le SITCOM Côte sud des Landes s'engage désormais, pour les cinq prochaines années, dans un programme de prévention subventionné par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

■ Aujourd'hui, beaucoup d'entre nous font des gestes pour réduire la quantité de déchets... et souvent même sans s'en rendre compte.

Prenons l'exemple du compostage individuel des déchets de cuisine, que 40 % des foyers de la côte sud des Landes pratiquent déjà au quotidien ! Ces déchets de cuisine, qui partaient autrefois dans nos poubelles, sont déposés aujourd'hui au fond du jardin pour produire un amendement organique naturel. De même, vous faites une liste de courses avant d'aller au supermarché ? Vous êtes passé maître dans l'art d'accommoder les restes ? Continuez. Il faut savoir qu'**en moyenne, les Français jettent 20 kg de déchets alimentaires chaque année, dont 7 kg de produits non consommés encore emballés !** Et c'est toute l'Europe qui est concernée : nos voisins belges jettent l'équivalent de 174 euros de nourriture à la poubelle chaque année, et en Grande-Bretagne, 25% des aliments achetés sont jetés ! Un gaspillage qui a des impacts non seulement sur notre budget mais aussi sur le poids de notre poubelle ! Moins jeter, c'est aussi prolonger la durée de vie des produits, donner ou vendre ce dont on ne se sert plus plutôt que de s'en débarrasser à la déchetterie est une action de réduction des déchets. Bref, on pense faire du compostage, consommer mieux et faire des économies et au final, on réduit nos déchets ! Avant d'engager des actions concrètes, un diagnostic du territoire est prévu en 2012. Il permettra de mieux cibler les opérations à mener.

Vous voulez en savoir plus ?

www.reduisonsnosdechets.fr, www.alimentation.gouv.fr/stop-au-gaspillage-alimentaire

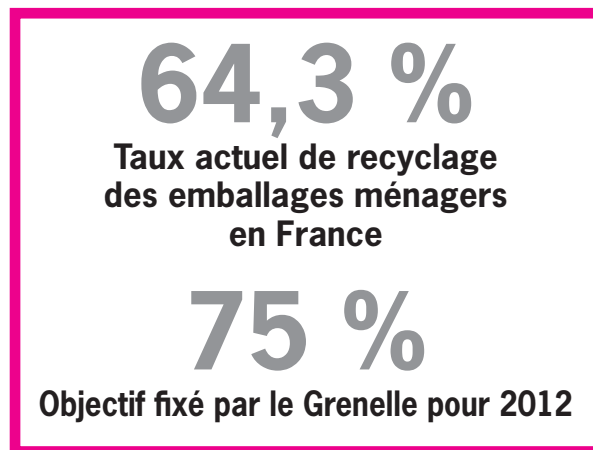
LES INDUSTRIELS AUSSI SONT ACTEURS DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Plus de 50 000 entreprises adhèrent au groupe Eco-Emballages et contribuent financièrement pour chaque mise sur le marché d'un emballage. Pour les inciter à aller plus loin dans l'éco-conception, leur contribution est calculée en fonction du matériau, du poids et du nombre d'unités qu'elles mettent sur le marché. Une majoration a également été ajoutée pour les matériaux dits « perturbateurs », ceux qui complexifient le tri, ou augmentent significativement les coûts de traitement. Depuis 1994, les entreprises sont engagées pour réduire l'impact environnemental des emballages : ainsi, le poids des bouteilles en plastique a diminué de 23%.

Source Eco-emballages, www.eco-emballages.fr

■ Trier plus et mieux, oui ... mais comment y parvenir ?

Cette problématique concerne pour partie les industriels : pour recycler plus, il faut développer la recyclabilité des emballages mis sur le marché. Dès sa création, un emballage doit donc être pensé pour pouvoir être trié et recyclé.



Toutefois, les ménages aussi sont concernés : parmi tous les emballages que l'on peut trier, certains ne le sont pas et sont encore jetés à la poubelle. Par exemple, seulement 21 % des Français trient correctement les emballages des produits d'hygiène et de cosmétique. Inciter les consommateurs à trier dans leur salle de bains, les flacons de gel douche, de démaquillant, de shampoing, etc. est une des priorités pour augmenter le tri.

Il est indispensable aussi pour le Syndicat d'aller chercher le gisement où il se trouve : les manifestations sont nombreuses dans le sud des Landes et génèrent des déchets, la saison touristique amène beaucoup de vacanciers qui ne trient pas... Une chose est sûre : il sera indispensable de mobiliser tous les acteurs pour atteindre les objectifs qui sont exigés.

« Nul ne peut ignorer la loi » : le proverbe est d'actualité pour les déchets ! Lois Grenelle, Code de l'Environnement, directives européennes, loi des finances... tout est réuni pour inciter les collectivités à mettre en œuvre une politique de gestion des déchets raisonnée en limitant l'incinération et la mise en décharge, en triant plus et mieux les déchets et en faisant de la prévention pour réduire leur quantité. Le SITCOM s'y engage puisque le dimensionnement projeté pour la construction de la future usine d'incinération tient compte de tous ces paramètres.

En revanche, il faut être réaliste. D'une part, les coûts ne baisseront pas : le renouvellement de l'usine va entraîner une augmentation très sensible, mais grâce au tri et à la réduction, ils seront limités dans leur progression. D'autre part, ces objectifs ambitieux ne seront possibles qu'avec la participation de tous : industriels, professionnels, collectivités et ménages.

DÉCHETTERIE

LES DÉCHETS DE SOINS : TOUS CONCERNÉS

Aiguilles ou seringues usagées, compresses ou pansements souillés... sont des déchets qu'il ne faut pas prendre à la légère. Ces déchets de soins présentent un risque important d'infection et de contamination pour les proches et le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets. Il est donc important de les trier et de les séparer des ordures ménagères !

Les déchets d'activités de soins : qu'est-ce que c'est ?

Par définition, ce sont les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine ou vétérinaire. Il s'agit, en fait :

- **des déchets de soins des ménages et des personnes en auto-traitement**, produits par toute personne hors intervention d'un professionnel de la santé (diabétiques, insuffisants rénaux, porteurs de virus ...),
- **des déchets médicaux diffus** produits par les professionnels de la santé (infirmières libérales, médecins, dentistes...) en faibles quantités,
- **des déchets d'activités de soins des établissements de santé** produits par le secteur hospitalier en quantité importante.

Attention, certains déchets sont à risques !

Dans les déchets d'activité de soins, il faut dissocier ceux qui ne sont pas contaminés, donc assimilables aux déchets ménagers et qui peuvent être jetés à la poubelle, de ceux appelés DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux). En effet, ces derniers peuvent présenter une multitude de risques : infectieux, chimiques et toxiques, radioactifs et mécaniques. Ils sont, à ce titre, classés dans la catégorie des déchets dangereux. **Il est donc indispensable de les séparer, de ne pas les jeter à la poubelle et de les rapporter dans des points de collecte adaptés.**

Les déchets de soins des ménages et des personnes en auto-traitement : une collecte spécifique



Contenant à usage unique

Les personnes en auto-traitement peuvent générer du matériel piquant ou tranchant, des déchets mous et des objets en contact avec le sang ou autre produit biologique. Pour les trier, le SITCOM distribue gratuitement aux usagers, par le biais des pharmacies, des contenants réglementaires à usage unique, qui permettent de stocker ces déchets en toute sécurité à son domicile. Le SITCOM propose ensuite un service gratuit et anonyme de collecte en apport volontaire sur l'ensemble des déchetteries. Ces DASRI seront ensuite regroupés puis collectés par un prestataire pour être dirigés vers un centre de traitement adapté.

Protégez les autres :

Triez chez vous vos déchets de soins à risque infectieux !



Demandez à votre pharmacien le contenant nécessaire ! Il est délivré gratuitement.



L'opération est menée avec l'aimable participation de l'Ordre des pharmaciens et de l'Ordre des médecins. Ce dispositif est réservé aux habitants des communes faisant partie du territoire du SITCOM. Il ne concerne pas les professionnels de la santé.

Affiche destinée à toutes les pharmacies et tous les médecins du secteur

LES DÉCHETS MÉDICAUX DIFFUS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ : UN TRI RÉGLEMENTAIRE

La réglementation impose aux professionnels de la santé de trier et de faire éliminer ces déchets par une filière d'élimination réglementaire.

Le SITCOM organise pour les professionnels libéraux de son secteur, un service de collecte des DASRI, valable uniquement pour les productions en faibles quantités en secteur diffus. Après signature d'une convention avec le SITCOM, le professionnel se voit remettre des emballages réglementaires, ainsi qu'une carte d'accès qui lui permet de déposer ses contenants pleins, sur toutes les déchetteries du SITCOM, avec remise systématique d'un bon de suivi. Ces DASRI sont ensuite éliminés comme le prévoit la réglementation.

Du nouveau dans la réglementation : le décret du 22 octobre 2010 concernant les DASRI devrait être appliqué prochainement. Il va impliquer du changement dans les modes de collecte. Affaire à suivre...

ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE

HALTE AUX INCIVILITÉS !

Les incivilités irritent presque tout le monde, mais personne, ou presque, ne les commet... pourtant chacun d'entre nous en paie les frais ! Tel est le constat du SITCOM qui, depuis plusieurs années, déplore cet état de fait. Ces actes sont lourds de conséquences en matière de nuisances, d'organisation du service et de coût. Pourtant, sur la côte sud des Landes, les équipements qui permettent de se débarrasser de ses déchets sont nombreux, variés et accessibles à tous.



points-tri. La pollution engendrée est d'abord visuelle car ces dépôts transforment ces points propres et aménagés en petites décharges sauvages qui nuisent considérablement à l'image des communes. Ensuite, s'ajoutent les problèmes d'odeurs voire d'hygiène que peuvent générer certains déchets, de type organique, laissés à l'abandon. Ces actes sont regrettables car ils nécessitent de mobiliser du personnel en continu pour procéder à l'enlèvement des déchets et au nettoyage des points de collecte. Plusieurs équipes sont ainsi chargées de procéder aux réparations et à l'entretien des conteneurs et des déchetteries. Enfin, les moyens humains, matériels et financiers déployés pour rétablir la salubrité publique représentent un coût élevé pour la collectivité. De surcroît, ces actes sont illégaux et passibles de sanctions.

Des moyens nombreux pour se débarrasser de ses déchets en toute légalité

Autant pour les ordures ménagères que pour les emballages et le papier, le SITCOM propose une collecte en apport volontaire. Ce qui signifie que l'usager est dépourvu de toute contrainte de jour et d'horaire pour déposer ses déchets. Ainsi, il est très facile, grâce à un réseau de plus de 15 000 conteneurs à ordures ménagères et 2 500 destinés au tri sélectif, de se débarrasser tout à fait légalement de ses déchets. Quant aux déchetteries, au nombre de 22, elles se situent en moyenne à moins de dix minutes de trajet des foyers sud landais. Elles sont pourvues d'une large amplitude horaire et sont accessibles à TOUS : particuliers et professionnels. **Il est incompréhensible que ces équipements ne soient pas utilisés par quelques-uns qui préfèrent souiller l'espace public. Sans compter que ces équipements et leur entretien sont financés par l'ensemble des contribuables. Il est donc plus que temps que les comportements évoluent !**

Des incivilités croissantes

Le SITCOM fait face, chaque jour, à un nombre croissant d'incivilités. Les infractions vont du non respect des consignes en vigueur (dépôts sauvages) et s'étendent jusqu'à la dégradation de biens publics (destruction des clôtures des déchetteries, mise à feu de conteneurs, pillage de certaines bennes...). Ces actes commis par quelques-uns nuisent aux efforts de tous les autres et sont pénalisants pour les usagers et la collectivité.

Des actes répréhensibles aux conséquences coûteuses

Les nuisances les plus récurrentes sont les débordements et les dépôts sauvages au pied des conteneurs à ordures ménagères et

LES INCIVILITÉS : UN COMBAT DE CHAQUE JOUR POUR LE SITCOM

Les incivilités ont progressé, le SITCOM s'est organisé : il compte depuis plusieurs années au sein de son personnel plusieurs équipes exclusivement dévolues à l'entretien des équipements de collecte. Des équipes qui ont été renforcées au fil du temps. Ainsi, cinq agents se partagent le secteur du Syndicat pour assurer l'entretien des points tri. Ces points sont nettoyés au minimum deux fois par semaine, avec une fréquence supérieure pour les points sensibles. Une équipe de deux agents est affectée à plein temps à l'entretien des déchetteries (entretien et réparation des clôtures, réparations des portes et fenêtres des chalets...). Et un agent est dédié à l'entretien des conteneurs à ordures ménagères. Enfin, pour dissuader les malfaiteurs, le SITCOM porte systématiquement plainte. C'est en effet la première étape qui permettra d'identifier, d'interpeller voire de sanctionner les auteurs.

SITCOM Côte sud des Landes

62 chemin du Bayonnais
40230 BÉNESSE MAREMNE
Tél. : 05 58 72 03 94

Directeur de la publication : Jean-Luc DELPUECH
Rédaction : SITCOM Côte sud des Landes
Conception : Agence Parker+Parker, BORDEAUX
Mise en page et impression : Imprimerie d'Albret, SOUSTONS
Dépôt légal : Février 2012 - **Tirage** : 52 900 exemplaires
ISSN : 2108 - 3258
Crédits photos : SITCOM Côte sud des Landes, Mairie de Labenne
Prochain numéro : Juin 2012

Ce document a été imprimé sur du papier 100% recyclé avec des encres végétales par une imprimerie « Imprim'vert ». Si vous ne voulez pas conserver SITCOM infos, merci de le déposer dans un conteneur papier afin qu'il soit recyclé.

sitcom
CÔTE SUD DES LANDES
www.sitcom40.fr